



Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :
Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables
Plot I – 92055 PARIS - LA DEFENSE Cedex 04

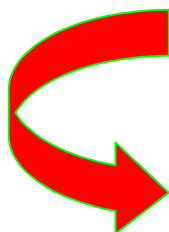
Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

notre site Intranet : <http://cgt-snptas.syndicat.i2>
ou Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

CCP 5125 – 65 S PARIS

Courriel : Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net
Intranet : Syndicat/SNPTAS CGT/AC

FEUILLE D'INFO n° 07 – 4 -A 1^{er} septembre 2007



COMPRENDRE - PROPOSER - AGIR

“ LE LOCAL : VOTRE INFO ”

RGPP

Révision Générale des Politiques Publiques

Édito

La révision générale des politiques publiques vient d'être lancée par le Président de la République et le gouvernement. Elle vise, en s'inspirant de nombreux exemples d'autres pays, notamment le Canada, à modifier en profondeur le rôle, l'intervention de l'État, des administrations et donc à redéfinir les services publics. La finalité est une forte réduction des dépenses publiques, plus largement que les seules dépenses du budget général de l'État, touchant à la fois la réduction du nombre d'agents publics, volet le plus médiatisé, mais aussi les dépenses d'intervention.

Le mode de gestion et de rémunération des agents publics fait parti de la réforme.

Nous avons donc une réforme globale : missions (définition, réalisation) – services (mode d'intervention, gestion / fonctionnement, organisation) – agents publics (nombre, statut, rémunération, gestion)

Nous sommes en face d'une réforme en profondeur, pilotée en direct par le Président de la République et avec une volonté forte d'aboutir. Les délais sont très resserrés depuis le lancement début juillet 2007 avec un rendu fin mars 2008 et des décisions en mai 2008 pour une application dès le budget 2009. La période d'application est 2009–2011.

Pour pouvoir faire valoir nos propositions et revendications, nous devons essayer de comprendre au mieux ce qui est en jeu. Ce numéro spécifique de ce journal n° 07 – 4 a pour ambition d'apporter les éléments permettant de comprendre les enjeux et le déroulement de cette réforme. Il se composera de 2 « volumes », le A donnant les éléments de la RGPP et le B essayant de décoder un peu plus la RGPP et des éléments des réformes d'autres pays.

D. LASSAUZAY

Préambule

Le Conseil des ministres du 20 juin 2007, intervenant moins de 2 mois après l'élection du Président de la République lance la « revue générale des politiques publiques ».

Vu le contexte, cette nième version de la réforme de l'État (RE) est de toute évidence plus fondamentale que les précédentes et a surtout beaucoup plus de chances d'être appliquée totalement.

Dans la période récente, c'est la circulaire de Michel Rocard du 23 février 1989 « Renouveau du service public » qui lance ce mouvement. Ce programme visait 4 objectifs :

- le développement des responsabilités
- la rénovation des relations de travail
- l'évaluation des politiques publiques
- l'accueil et le service des usagers

Depuis cette date, les réformes se sont succédées avec une application plus ou partielle.

Aujourd'hui, la RGPP apparaît être une réforme plus globale, s'inspirant de réformes abouties (au sens de ses promoteurs) dans de nombreux pays.

Surtout elle intervient

- après la mise en oeuvre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) qui a introduit une culture du résultat et de la performance
- après la décentralisation, transférant de nombreuses compétences aux collectivités locales, allégeant d'autant l'État ;
- après l'élection de N. Sarkozy à la présidence de la République, sur un programme très libéral, disposant d'une majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat, et qui a visiblement la volonté de faire aboutir cette réforme qu'il pilote directement, donc il y a un engagement au plus haut sommet de l'État. La constitution du nouveau gouvernement, complètement piloté par l'Élysée, est aussi une marque sur la réorganisation de l'État ;
- dans un contexte évident de crise des finances publiques (croissance faible, dette et déficit publics importants), d'évolutions technologiques fortes, de matraquage idéologique faisant accepter aux citoyens la nécessité d'une réforme ;
- dans un contexte de mondialisation économique, de tentative de relance de l'Union européenne, où de nombreux des pays ont réalisé une réforme de l'État et de la gouvernance publique.

A) Le lancement

A-1 Le communiqué de presse du Conseil des ministres du 20 juin 2007.

C'est le lancement officiel de la RGPP (dans ce communiqué, il est évoqué « la revue générale des politiques publiques »).

Il dit « *Les politiques publiques sont aujourd'hui soumises à un impératif de performance qui renvoie à une triple exigence d'efficacité, de qualité du service rendu et d'économie dans la gestion des finances publiques.* »

Immédiatement après, ce communiqué fait référence aux réformes réalisées « *depuis de nombreuses années dans beaucoup de démocraties comparables à la notre* ».

Nous pouvons noter que les termes « depuis de nombreuses années » et « démocraties » ont une connotation psychologique forte sur la nécessité de faire cette réforme pour être à jour par rapport aux autres « grands » pays

Il poursuit par « *La France se doit d'entreprendre à son tour une révision générale des politiques publiques, comme l'a recommandé la commission, pluraliste, présidée par M. Michel Pébereau sur l'endettement public.* »

Ce paragraphe est important car la RGPP s'appuie sur une étude, issue d'une commission pluraliste (rapport de décembre 2005 « Rompre avec la facilité de la dette publique »).

Quand nous regardons la composition de la commission Pébereau (président de BNP Paribas), le pluralisme a nettement des limites ... (Chr Blanc, M Camdessus, JM Charpin, Ph. Herzog, P Lamy... et même Nicole Nota)

La RGPP n'épuise pas, à lui seul, le sujet de la RE mais elle en est le cadre « *qui donne un sens à toutes les actions de modernisation à mettre en oeuvre pendant la durée du quinquennat.* »

Sont évoqués :

- la simplification du droit et des procédures
- le développement de l'administration électronique
- la qualité des procédures de gestion et des systèmes d'information
- l'organisation de l'État à l'échelon local
- la professionnalisation de la gestion des ressources humaines (GRH)

Cette réforme se distingue de toutes les autres par : -

- des décisions prises par un Conseil de la modernisation des politiques publiques, présidé par le Président de la République, composé de l'ensemble des ministres
(Ndlr : implication du Président et collégialité ministérielle, donc dans les faits décisions prises de toute évidence par N. Sarkozy.)
- la demande du Président de la République et du Premier ministre à tous les ministres de s'investir personnellement dans cet exercice et de mobiliser leurs services. Il y a une équipe d'auditeurs, composés de spécialistes du public et du privé
(Ndlr : après la commission Pébereau, le privé est aussi introduit dans ce travail)
- des objectifs très ambitieux. « *Ainsi en matière d'effectifs, la révision devra donner un mode d'emploi pour mettre en oeuvre de manière appropriée l'engagement d'embaucher un fonctionnaire pour deux partant à la retraite.* »

Ndlr : Dès le lancement, nous connaissons donc, l'objectif majeur de cette RGPP : n'embaucher qu'1 fonctionnaire pour 2 partant à la retraite !!!!

Cela pose un véritable problème sur le fond même de cette réforme.

Il est créé un **Comité de suivi de la RGPP**, présidé par le secrétaire général de la présidence de la République et le directeur de cabinet du Premier ministre (**Ndlr : nous retrouvons là, l'omniprésence de l'Élysée....**) qui se réunira 2 fois par mois.

Ce comité est composé, outre chacun des ministres pour les politiques publiques de son ressort, par le ministre du budget et des comptes publics et de la Fonction publique, le Secrétaire d'État chargé de la Prospective économique et des Évaluations des politiques publiques, les rapporteurs généraux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, M. Pébereau (président du CA de BNP Paribas) et de M. Parini (receveur général des finances).

(Ndlr : nous retrouvons en force la partie financière, avec même M. Pébereau !)

Premiers résultats attendus : fin mars 2008.

Quatre chantiers sont également annoncés le 20 juin :

- la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique
- la fusion des services de renseignement
- la carte judiciaire
- la réduction de la charge administrative sur les entreprises et les collectivités locales (« l'impôt papier »)

A-2 Le communiqué de presse du Conseil des ministres du 5 juillet 2007

Ce communiqué, qui parle de « révision générale des politiques publiques », confirme les orientations données dans le communiqué du 20 juin en les détaillant un peu plus, par exemple :

- « *Dans un monde qui change très vite et qui en appelle de plus en plus aux capacités d'adaptation et à la compétitivité des États, à l'initiative individuelle et collective et à l'innovation, les politiques publiques sont aujourd'hui soumises à un impératif de performance qui renvoie à trois séries d'exigences :*

- *une exigence d'efficacité : les politiques publiques doivent s'appuyer sur des objectifs et une stratégie et mesurer leur impact sur la vie des citoyens et des entreprises. Qu'il s'agisse de l'éducation, de la recherche, de la sécurité ou de la santé publique, aucun secteur de l'action de l'État et des administrations publiques n'échappe à cette ardente obligation ;*
- *une exigence de qualité du service rendu : les usagers des services publics doit être placé au cœur du mode d'organisation et de fonctionnement de services publics. Nos concitoyens veulent un État plus proche, plus fiable et plus rapide dans la formulation de ses réponses aux demandes de chacun ;*
- *une exigence d'efficacité : nous devons rendre un meilleur service en étant économes et comptables de nos moyens. Nous devons réduire les déficits et alléger le fardeau de la dette qui pèse si lourdement sur l'activité économique et sur les générations futures pour garantir un service public durable et de qualité. »*

- Deux pays sont cités comme exemple : le Canada et la Suède.

- « *L'impératif de performance s'ajoute aux principes fondamentaux du service public que sont la continuité, l'égalité, et l'adaptation. Il ne s'y substitue pas mais a, au contraire, vocation à les faire vivre dans un contexte marqué par une très grande exigence de maîtrise de nos finances publiques et d'efficacité de nos politiques. »*

Il est fait référence à la nécessité de dégager des marges de manœuvres pour tenir les engagements pris pendant la campagne présidentielle.

Ce communiqué précise « ensuite, il s'agit de moderniser les services publics et de valoriser davantage le travail des fonctionnaires ».

Sur les fonctionnaires, il est dit : « Quant aux fonctionnaires, nous les voulons moins nombreux, car nous devons mettre en œuvre l'engagement politique de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux : cette orientation est nécessaire pour des raisons de maîtrise de nos finances publiques mais elle résulte également du constat de la profonde évolution des métiers et les technologies mises à leur disposition qui permettent d'organiser les services de manière plus efficiente.

Nous voulons aussi qu'ils se sentent mieux considérés tant par les citoyens que par l'État. Ils ne peuvent que gagner, en termes de légitimité sociale et en termes financiers, au fait que les politiques publiques auxquelles ils se dédient soient plus efficaces. Ils ont d'ailleurs en la matière de nombreuses idées, issues de leur expérience de terrain, qu'il s'agit de recueillir, pour améliorer le service rendu aux citoyens. »

L'objectif est aussi de diminuer les prélèvements obligatoires, supérieur de 4 points à la moyenne européenne.

Ndlr : les comparaisons, utilisant le critère « prélèvements obligatoires », ne sont pas forcément pertinentes, car tout dépend de ce qu'ils englobent et ce n'est pas la même chose dans chaque pays. Par exemple si les dépenses de santé passent par des cotisations sociales, elles sont inclues dans les prélèvements obligatoires. Si au contraire, c'est une assurance privée non obligatoire ou pas d'assurance, les dépenses de santé n'entrent pas dans les prélèvements obligatoires... Il est toujours intéressant de voir un gouvernement de droite se plaindre de taux de prélèvements obligatoires trop élevés, quand les gouvernements de droite précédents les ont augmentés...

Ce communiqué donne quelques éléments supplémentaires de méthodes :

*-« En terme de **méthode**, il n'est pas question de chercher à comprimer, mécaniquement, les dépenses et les postes de fonctionnaires, ce qui ne conduirait qu'à détériorer la qualité du service rendu et à dégrader les conditions de travail des fonctionnaires. Il s'agit au contraire de chercher à modifier de manière profonde la manière dont on rend le service public, d'en revoir les structures, les organisations et de faire mieux avec moins. Nous sommes convaincus que non seulement c'est possible, comme en attestent les exemples étrangers en la matière, mais que les fonctionnaires et les citoyens y gagneront considérablement.*

*- Ces réformes donneront lieu à **un plan par ministère**. Elles devront être accompagnées d'une **réflexion approfondie sur la gestion des ressources humaines dans le secteur public** car les fonctionnaires sont les acteurs clés du changement dans la durée : la qualité de leur formation, de la gestion de leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle, les modalités d'organisation et d'accompagnement de leur mobilité et la reconnaissance qui leur est faite de leur investissement professionnel à travers des mécanismes équitables de promotion et de rémunération sont autant de facteurs indispensables à la bonne conduite du changement. »*

Nous notons une légère évolution dans la définition des 4 chantiers transversaux

- « *amélioration de la GRH publique ;*
- *organisation de l'État au niveau local, y compris organisation du service public rural ;*
- *relations entre l'État et les collectivités locales ;*
- *allègement des contraintes juridiques et de contrôle sur les gestionnaires. »*

Le calendrier précise la nécessité d'avoir des résultats opérationnels fin 1^{er} trimestre 2008, pour les articuler avec le calendrier budgétaire 2008 et la **programmation pluriannuelle des finances publiques** pour les années 2009 à 2011.

Ndlr : Nous voyons apparaître la notion de programmation pluriannuelle des finances publiques.

Enfin, les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires seront invitées à participer. La démarche engagée leur sera présentée.... **(ndlr : rien dans le communiqué du 20 juin).**

« Chaque ministre aura en charge la conduite du dialogue social au sein de son périmètre de responsabilités. »

Ndlr : vu le dialogue social au sein de l'ex-équipement et les premiers échanges au sein du MEDAD, nous ne pouvons qu'espérer un dialogue social d'un autre niveau sur cette question majeure pour l'avenir que ce nous connaissons...

A-3 Le séminaire du 10 juillet 2007

(Centre des conférences internationales Kléber)

Le gouvernement a réuni un séminaire le 10 juillet 2007 pour lancer la RGPP avec l'encadrement supérieur des ministères (préfets, secrétaires généraux des ministères, directeurs d'administration centrale, directeurs de cabinet, E. Woerth pour le Budget, A. Santini pour la Fonction publique, E. Besson pour l'Évaluation des politiques publiques)

A-3-1 Le discours de F. Fillon, Premier ministre

Les premières phrases sont claires :

« Le quinquennat qui commence est caractérisé par un élan exceptionnel.

Nous avons reçu des Français un mandat clair pour agir dans tous les domaines. Nous le ferons au bénéfice de l'État avec détermination. Et nous le ferons avec vous, grâce à l'engagement sans réserve de l'encadrement supérieur de l'administration. »

Il faut un État « exemplaire », dans son organisation, dans sa gestion, dans sa motivation.

Pour lui, *« cette exemplarité va de pair avec une demande d'autorité de l'État qui s'est exprimée fortement lors des élections. Loin de réclamer le retrait de l'État, nos concitoyens restent attachés à sa puissance protectrice et régulatrice. L'efficacité, la qualité, la réactivité de nos administrations doivent donc être mises au service d'un État non pas minimal mais optimal dans son fonctionnement, ses résultats, mais aussi son coût. Parce que le Gouvernement entend créer les conditions d'une croissance durable et saine, il ne peut se permettre de voir nos dépenses publiques dérapier sans réagir. »*

Il définit la nouvelle administration qu'il veut, c'est celle :

- qui anticipe les attentes des administrés, quel que soit l'endroit où ils habitent ;
- qui place la simplicité au cœur de son fonctionnement ;
- qui fait sauter les murs entre administrations ;
- de l'innovation dans tous les domaines ;
- qui, loin d'être une entrave à l'expansion économique, est un atout pour la compétitivité de la France aux yeux des investisseurs étrangers.

« La question n'est pas seulement administrative car il ne s'agit plus d'ajuster à la marge notre système. La question est politique ! Car derrière la modernisation de l'État, il y a la cohésion sociale, il y a la compétitivité du pays, il y a l'aménagement du territoire, il y a la fierté nationale.

Ma conception de l'action publique est sans ambiguïté : les patrons de l'administration que sont le Premier ministre et les ministres doivent être avant tout des hommes politiques. »

Ndlr : ce paragraphe donne bien l'orientation, la vision gouvernementale du nouveau rôle de l'administration.

Les démarches antérieures ont eu, pour le Premier ministre, *« le mérite d'acclimater l'administration à la nécessité de se réformer »*... Parmi les plus réussies, il ne cite que la LOLF.

Il exprime clairement que la RGPP est *« une véritable révolution dans la réforme de l'État »*.

La **philosophie générale** de la RGPP est la suivante :

- dépasser la logique des moyens et nous interroger sur les fins de toute action publique.
- mettre un terme à l'idée selon laquelle la puissance d'un ministère se mesure à la croissance de ses crédits.
- poser la question de la légitimité de toutes nos dépenses publiques, y compris les dépenses d'intervention, de leur raison d'être, de leurs résultats.
- poser, de façon systématique et pour chaque politique, des questions de bon sens :
 - "que faisons-nous déjà ?" ;
 - "quels sont les besoins et les attentes des citoyens ?" ;
 - "faut-il continuer à faire de la sorte ?" ;
 - "qui pourrait mieux assurer cette politique ?" ;
 - "qui doit la financer ?" ;
 - et "comment mieux faire et à moindre coût ?" .

Si la démarche est nouvelle en France, les exemples cités par le Premier ministre sont le Canada (« revue des programmes » dès 1994), le Royaume Uni (« spending reviews » depuis 2002), les USA (« Program Assessment rating Tool »), l'Allemagne (« agenda 2010 » annoncé en 2003).

Le Premier ministre développe ensuite sur la philosophie générale, la maîtrise raisonnée des dépenses publiques, la vigueur pas la rigueur (**ndlr : pour nous, quelle que soit la forme, cela sentira de toute évidence la rigueur. C'est d'ailleurs le terme employer par la ministre de l'économie, des finance set de l'emploi, que le secrétaire général de l'Élysée et le Premier ministre ont cru bon de devoir démentir "Il n'y a pas de plan de rigueur, mais un effort constant pour réduire la dépense de l'Etat, dixit Fillon !!!**), une réponse aux demandes des citoyens et des fonctionnaires, l'amélioration des finances publiques et du service public.

La RGPP est l'une des grandes priorités du quinquennat.

Il annonce ensuite le processus avec notamment le Conseil de la modernisation des politiques publiques, le comité de suivi, les chantiers.

Il fait aussi un couplet sur les fonctionnaires, des hommes et des femmes passionnés (**ndlr : cela ne coûte pas cher...**), pour qui la RGPP doit être « une nouvelle source de fierté professionnelle et de motivation ».

« Nous avons une belle et grande fonction publique, compétente et efficace. Beaucoup de fonctionnaires aiment passionnément leur travail et vivent leur carrière comme un authentique engagement de service public. Mais d'autres souffrent des pesanteurs et des insuffisances de notre gestion, ou d'un manque de reconnaissance par la société.

Cela n'est pas acceptable.

Je souhaite que la fierté d'être fonctionnaire gagne chacun d'entre eux. Que chacun d'entre eux ressente l'honneur et la noblesse qu'il y a à servir l'État. Que chacun d'entre eux puisse faire sienne cette belle phrase de Montaigne : "la plus noble vocation est servir au public et être utile beaucoup".

Car il faut le dire aux Français : les fonctionnaires ont une mission essentielle dans notre pays. Celle de créer du lien social et de l'équité. Celle de donner le meilleur d'eux-mêmes pour aider notre pays et l'ensemble de nos concitoyens à répondre aux défis de la mondialisation.»

Il annonce :

- une **conférence sur les valeurs et les attentes du service public** à l'automne ;
- un partage équitable des gains de productivité, un retour en termes financiers au travers du retour de 50 % des économies d'emplois qui seront réalisées (**ndlr : ce coup là, différents gouvernements nous l'ont déjà fait et résultats : moins d'agents, des conditions de travail dégradées, des missions non ou mal faites et une baisse de notre pouvoir d'achat...**).
- une **conférence sur le pouvoir d'achat**. Il veut mettre en œuvre la reconnaissance du mérite, des résultats atteints dans les mécanismes de rémunération et de gestion des carrières, pour tenir compte de l'amélioration des compétences et des qualifications, pour répondre aux besoins essentiels en matière sociale. Il annonce clairement une professionnalisation et une personnalisation de la gestion des ressources humaines
- l'amplification de la fusion des corps de fonctionnaires
- la définition pluriannuelle des besoins en compétences et les satisfaire par une politique de recrutement, de mobilité et de formation professionnelle adaptée. Il propose une rénovation et une professionnalisation des modes de recrutement, en particulier les modalités d'organisation et le contenu des concours et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Ndlr : c'est comment contourner le statut général de la fonction publique et aller une gestion privée.

Dans son discours, il reprend les 4 chantiers transversaux, le cadre pluriannuel de gestion, les fusions et la réforme de la carte judiciaire.

Partant de l'idée que la démocratie sociale ne va pas sans responsabilisation, il veut une réforme du dialogue social, qui doit devenir « un acte de management de l'État - employeur ». Il regrette qu'il y ait peu d'accords et propose de revoir les modalités du dialogue social en le déconcentrant au niveau des services.

Il conclut son discours en demandant aux cadres supérieurs d'être les porteurs déterminés de la RGPP.

A-3-2 Le discours de E. Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique

E. Woerth est le rapporteur général du Conseil de la modernisation des politiques publiques, présidé par le Président de la République.

Il précise, à nouveau, que la RGPP va plus loin, plus profond, plus vite que les stratégies ministérielles de réforme (SMR), les audits de modernisation (audits Copé).

Cette nouvelle étape à l'opportunité exceptionnelle d'avoir 70 000 agents partant à la retraite dans les années qui viennent.

Comme exemple, il cite, quant à lui, le Canada, la Suède, la Finlande, insistant fortement sur le premier.

Pour lui, il s'agit « *de repenser l'État, de repenser l'action publique* ».

Ndlr : pour ceux qui pourraient encore en douter, le projet est bien d'une ampleur nouvelle, qui va modifier en profondeur les administrations et le rôle de l'État.

Il s'agit de passer au crible chaque politique publique, de s'interroger sur ses fondements, ses objectifs, sur ces moyens.

Toutes les dépenses de l'État sont concernées, y compris les dépenses d'intervention (40 % du budget, qui étaient encore non concernées jusqu'à maintenant par les autres réformes).

Il y aura aussi une analyse de politiques plus transversales, où l'État n'est pas le seul intervenant, par exemple le logement et la formation professionnelle.

Il donne la méthode de travail. (voir après).

C'est le ministère du Budget qui assure le pilotage général de l'opération.

L'objectif est de définir le service public des 10 prochaines années (**ndlr : 2 quinquennats ?**), un service public plus performant, plus rapide, plus souple, plus simple, plus efficace, plus économe.

Il redit que la RGPP comporte un chantier interministériel sur la GRH, qu'il pilotera personnellement.

La RGPP « *n'a de sens que si elle est gagnante pour les agents publics* ». Il reprend donc la règle des 50 % de retours vers les agents, la réforme du dialogue social.

A-3-3 Le discours de E. Besson, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

Le discours est très court. Il souligne 3 points :

- « *vous n'êtes pas seuls* », c'est la référence aux pays étrangers ayant réalisés une réforme, il cite la Grande Bretagne, la Suède, la Belgique
- « *vous aurez le pouvoir* », la revue de programmes donne le pouvoir aux équipes opérationnelles (**ndlr : avec Besson, le nom de la réforme devient « revue de programmes » donc très inspiré du Canada. Il confirme le rôle dévolu aux équipes sur le terrain**)
- « *la RGPP liera analyse des coûts et évaluation de l'impact* ». Il a le mérite d'être clair : « *ce qui ne sert plus suffisamment les Français ne doit plus être fait ; ce qui est utile, mais pourrait coûter moins cher, doit être fait autrement* »

B) La RGPP : c'est quoi ?

B-1 Qu'est ce que la RGPP (définition gouvernementale)

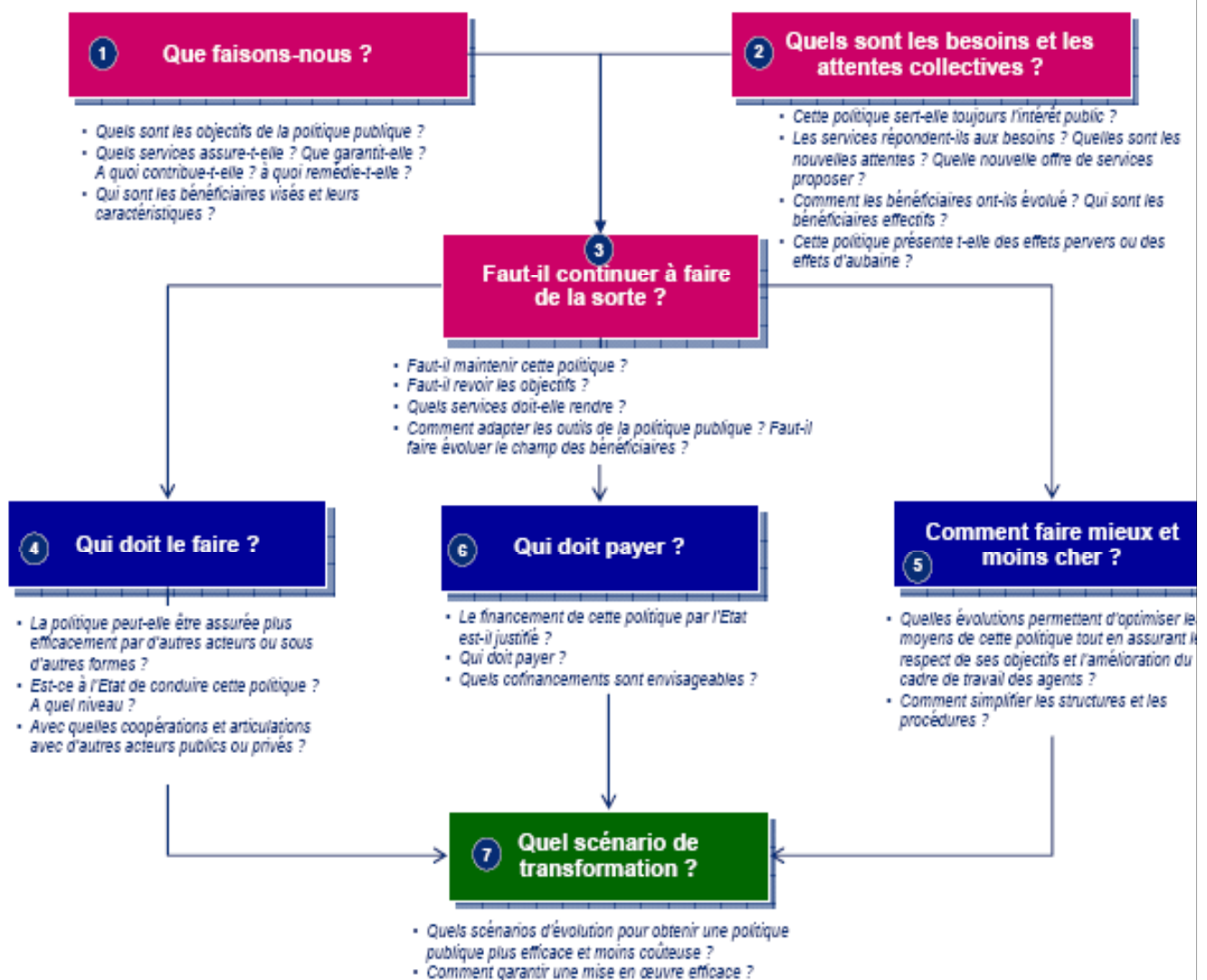
La RGPP s'est remettre à plat l'ensemble des missions de l'État pour adapter les administrations aux besoins des citoyens.

Elle vise à identifier les réformes permettant de réduire les dépenses de l'État, tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques.

B-2 La méthode : audits - scénarios

Les 7 questions de la grille d'analyse

Passer au crible les dépenses de l'État à partir d'une grille d'analyse en 7 questions, selon le schéma ci après :



Les audits

Les équipes d'audits sont composées d'auditeurs issus des inspections générales interministérielles et ministérielles et du secteur privé

Les audits portent sur :

- 14 domaines de l'action de l'État
- 6 grandes politiques d'intervention

Domaines d'audits de l'action de l'État	Ministères
Justice	
Agriculture et pêche	
Écologie, développement et aménagement durables	
Aide publique au développement	Ministère des Affaires étrangères et européennes Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement
Action extérieure de l'État	Ministère des Affaires étrangères et européennes Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement
Culture et communication et services du Premier ministre	Ministère de la culture et de la communication Services du Premier ministre
Enseignement supérieur et recherche (ministères principalement concernés)	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Ministère de l'agriculture et de la pêche Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
Enseignement scolaire (y compris enseignement agricole)	Ministère de l'éducation nationale Ministère de l'agriculture et de la pêche
Défense – Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	Ministère de la Défense
Santé – Solidarité - Sports	Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Sécurité	Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités locales
Immigration	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement
Intérieur - Outre mer	Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités locales
Réseaux financiers	Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

6 Grandes politiques d'intervention

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Emploi et formation professionnelle | - Famille |
| - Développement des entreprises | - Assurance maladie |
| - Ville et logement | - Politique de solidarité et de lutte contre la pauvreté |

Les 4 chantiers interministériels

En parallèle aux audits, la RGPP comprend 4 chantiers interministériels, qui ne relèvent pas des équipes d'audits mais d'autres pilotes.

4 chantiers interministériels

- | | |
|---|---|
| - la gestion des ressources humaines (GRH) | - les relations entre l'État et les collectivités locales |
| - l'organisation de l'administration territoriale | - la simplification des procédures internes |

L'élaboration de scénarios

Les équipes d'audits doivent présenter des scénarios d'évolution possible de chaque politique publique, soigneusement documentés, permettant d'élargir le champ de vision pour améliorer l'efficacité d'une politique publique et de dégager des ressources publiques (**ndlr : en clair, faire des économies**).

Les équipes d'audits doivent présenter leurs travaux devant le comité de suivi en 2 passages :

1^{er} passage : des scénarios intermédiaires

De fin septembre à fin décembre 2007 : élaboration de scénarios intermédiaires

Objectifs assignés :

- préciser les réformes à conduire : missions remplies – évolution des dispositifs d'intervention – évolution des modes d'organisation
- quantifier l'économie de moyens permise par les réformes

Résultat attendu :

- au maximum 3 scénarios
- le cas échéant un scénario de consensus

Deux parties sont étudiées, qui se traduiront par un volet dans chacun des scénarios proposés :

- le « volet productif »

L'appareil productif : comment par des réorganisations et des changements de fonctionnement, il est possible d'avoir un accroissement de productivité et permettant le non-remplacement partiel des départs à la retraite.

Effectifs : Le « volet productif » des scénarios doit proposer des mesures permettant de rendre un service aussi bon ou meilleur avec moins d'agents

Un scénario au moins devra permettre de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux ou davantage pour les ministères allant d'ores et déjà au-delà de ce taux.

Crédits : partout une réduction des dépenses de fonctionnement, ainsi que des dépenses d'investissement (lorsque l'usage de ces investissements est, à titre principal, de nature administrative : informatique, immobilier et infrastructures à usage administratif...) sera également proposée

- Le « volet politiques publiques »

Les dépenses d'intervention : documenter des scénarios d'évolution avec l'objectif de dépenser mieux, c'est à dire que l'argent public dévolu aux politiques publiques atteigne réellement les objectifs fixés, dans des conditions optimales de qualité et de résultat. Le travail aura lieu sur les dépenses budgétaires mais aussi sur les dépenses fiscales (crédits d'impôts, mécanismes d'exonération de cotisations,...), sur les dépenses à la charge d'opérateurs (y compris organismes bénéficiant d'un financement majoritairement public par exemple chambres consulaires, organismes audiovisuels, RFF) et sur les recettes fiscales affectées.

Les scénarios viseront à clarifier les objectifs visés et les bénéficiaires ciblés par les dispositifs d'intervention, à identifier les leviers et les pistes de rationalisation, à documenter des pistes de rationalisation à la fois en terme de potentiel d'économies budgétaires, d'impact socio-économique, d'appréciation de la faisabilité et d'acceptabilité.

2^{ème} passage : des scénarios définitifs

De janvier à mars 2008 : élaboration de scénarios définitifs

Objectifs assignés :

- Approfondir le ou les scénarios préconisés
- Évaluer les principaux impacts
- Présenter les modalités d'accompagnement à mettre en œuvre ainsi que le calendrier

Résultat attendu :

- Une déclinaison de chaque scénario en deux volets, couvrant la période 2009 – 2011
- un volet « A » sur la stratégie de politique publique
 - les engagements de résultats visés sous la forme de grands indicateurs de résultat, d'efficacité socio-économique ou de qualité de service
 - la manière dont le ministère mettra en œuvre ses moyens, adaptera son organisation et ses modes de fonctionnement pour atteindre ces objectifs
- un volet « B » sur la stratégie d'optimisation du coût et de transformation
Ce volet présentera notamment :
 - l'évolution des effectifs de l'appareil productif du ministère en expliquant les leviers mis en œuvre pour réaliser la réduction, à quantifier précisément ;
 - l'évolution du coût de l'appareil productif du ministère, en expliquant les leviers de rationalisation et d'optimisation à mettre en œuvre, en cohérence avec les priorités et objectifs ;
 - l'évolution du coût des politiques d'intervention, en expliquant les leviers de rationalisation et d'optimisation à mettre en œuvre, en cohérence avec les priorités et les objectifs.

Des recommandations complémentaires seront fournies par les équipes d'audits avec les modalités d'accompagnement à mettre en œuvre et le calendrier.

B-3 Le calendrier

Le calendrier est un peu difficile à établir car les différents documents ne donnent pas totalement le même délai pour les différentes phases, du début du processus, mais il est évident que cela va aller très vite car une grosse partie sera bouclée dans l'automne 2007 et le tout en mars 2008.

Juillet – jusqu'à fin 2007 : audits – préparation des scénarios intermédiaires

1^{ère} phase des travaux des équipes d'audits, préparation des scénarios intermédiaires et présentation devant le comité de suivi

Mi-novembre 2007 : 1^{ère} réunion du Conseil de la modernisation des politiques publiques

Examen des scénarios de transformation des politiques publiques et premières orientations

Ndlr : cette date laisse à penser que la très grande majorité des scénarios intermédiaires sera bouclée à cette date.

Novembre 2007 – fin mars 2008 : Préparation des scénarios définitifs

Poursuite des travaux des équipes d'audits et présentation des scénarios définitifs au comité de suivi.

La date de fin mars est une limite afin que les orientations retenues puissent être prises en compte dans la préparation du projet de loi de finances 2009.

Mai 2008 : 2^{ème} réunion du Conseil de la modernisation des politiques publiques

Adoption des principales décisions de réorganisation à mettre en œuvre pour la période 2009 – 2011.

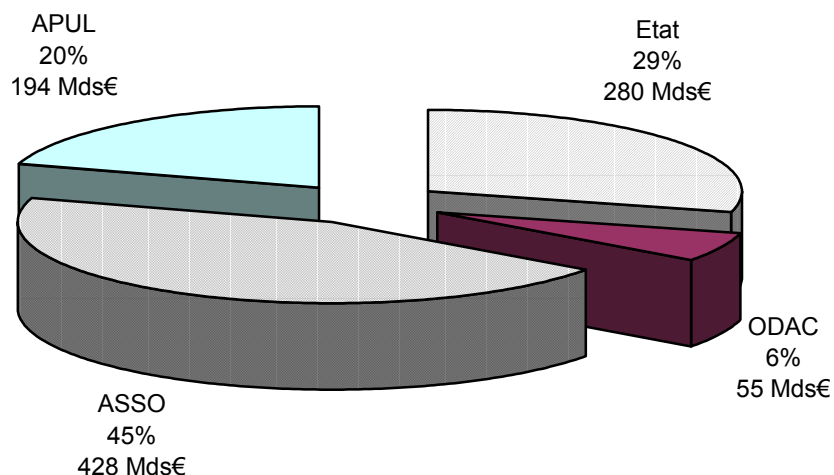
B-4 Quels éléments budgétaires

RGPP et dépenses publiques

Chiffres direction du Budget

La RGPP ne se limite pas aux seules dépenses de l'État.

Dépenses publiques Total APU = 957 Mds€



APU = Administration publique

APUL = administrations publiques locales

ASSO = Administration de sécurité sociale

ODAC = Organismes divers d'administration centrale

Mds € = milliards d'euros - M € = millions d'euros

Dépenses État + ODAC : au cœur de la RGPP

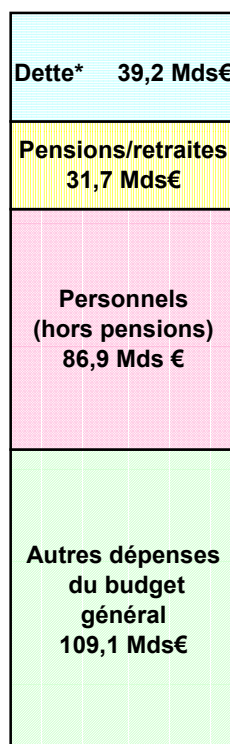
Dépenses ASSO : une partie des dépenses d'intervention des ASSO sera étudiée, notamment dans le cadre des politiques transversales (solidarité, famille, santé et maladie)

Dépenses APUL : elles ne sont pas auditées en tant que telles, mais en relation avec celles des autres acteurs publics, ainsi que dans le cadre du chantier interministériel « relations État – collectivités locales »

Budget de l'État

Chiffres direction du Budget

Budget général de l'Etat
267 Mds€ en 2007



Une contrainte héritée du passé
progression moyenne annuelle en % en volume sur la
période à venir
- dette = + 4 %
- pensions = + 4 %

* il s'agit de la
charge de la dette

RGPP : étudier comment mettre en
œuvre le non-remplacement d'1
fonctionnaire sur 2 partant à la retraite

RGPP : passer en revue l'ensemble des
Moyens de fonctionnement et
d'intervention de l'Etat
Réduire les dépenses en volume

Dépenses de personnel

1 point d'indice fonction publique = 800 M€

Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur 2 = environ 900 M€ d'économie / an
donc 450 M€ après rétrocession de la moitié sous forme de hausse de rémunération.

D'après la direction du Budget, au bout de 5 ans, cet effort de réduction des effectifs permet de compenser la hausse annuelle de la charge de la dette aux taux d'intérêts actuels.

Ndlr : la dette totale de la France est d'environ 1221 Mds € (les subventions aux entreprises de 75 Mds €). Ce n'est pas en supprimant des fonctionnaires que la dette sera remboursée mais rien n'est impossible ... il ne faudra que 2713 ans !!!!

Donnez votre avis.

Faites nous remonter vos interrogations, vos analyses et les éléments que vous jugerez utiles afin que nous puissions bien connaître les diverses situations locales

didier.lassauzay@equipement.gouv.fr